Pétition adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Frasnes-lez-Anvaing

Objet : demande d'implantation d'un relais de radio télécommunication sur le terrain sis rue du Berceau 1 à 7911 Frasnes-lez-Anvaing (Moustier) appartenant à la société Engrais Rosier cadastré section D numéro 16412.

La société Ericsson sa agissant au nom et pour le compte de Mobistar souhaite implanter 2 antennes GSM sur le site de l'usine Rosier à Moustier, soit en plein cœur du village.
Plusieurs dizaines de foyers seraient impactés par les rayonnements électromagnétiques de ces antennes, plusieurs centaines de personnes dans un rayon de 300 mètres seulement, dont de nombreux enfants puisque l'école communale de Moustier est implantée à 50 mètres du site visé.
De nombreuses études réalisées depuis plusieurs années ont prouvé les effets néfastes et dangereux de ces émissions électromagnétiques (perturbation du sommeil, fatigue, irritabilité, maux de têtes, dépression, nausées, pertes d'appétit, perturbations visuelles, problèmes cardiovasculaires, changements au niveau de la formule sanguine, douleurs articulaires, augmentations significatives de taux de cancer,…)
Nous vous demandons donc de refuser le permis d'urbanisme sollicité par la firme sa ERICSSON afin de respecter le principe de précaution quant à la santé de vos concitoyens.
Nous vous remercions pour la suite que vous accorderez à notre requête.

Prénom, Nom	Adresse complète	Signature